

SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 2 MAI 2009

Le deux mai deux mille neuf, à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHAON, s'est réuni en sa Mairie sous la présidence d'Yves ROUSSELET, Maire.

Convocation du 17 avril 2009

Présents : Yves ROUSSELET, Bernard VANNIER, Michel VANNIER, Bruno CLEMENCET, Patrick MORIN, Thierry PFOHL, Jean-Pascal LUCAS, Michel PIVOIS, Annick BOUCHENY.

Absent : Corinne LAVIELLE, pouvoir donné à Jean-Pascal LUCAS
Hubert BRULAIRE, pouvoir donné à Thierry PFOHL

Secrétaire : Thierry PFOHL.

Ordre du jour

1. Personnel,
 - a. Intérim secrétariat Mairie,
 - b. Administratif,
 - c. Contrat assurance statutaire.
2. Rapport annuel assistance technique exploitation station d'épuration,
3. Travaux sur réseaux assainissement,
4. Restauration église : demande de subvention,
5. Aménagement arrêt transport scolaire,
6. Chemin communal.

Informations diverses

Le Maire ouvre la séance à 10 h 30

Tous les membres présents ce jour, et ayant participé à la séance du 27 mars 2009 ont approuvé et signé le registre des délibérations.



Personnel



Intérim secrétariat de Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame PETIT Stéphanie, secrétaire indépendante, sera engagé pour l'intérim au secrétariat. Elle sera à 17 h 30 en contrat à durée déterminé, en complément en prestation de services via son entreprise. Le Maire a proposé le devis présenté par Madame PETIT au Conseil Municipal. Le devis est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal



Administratif

Le Maire explique au Conseil Municipal le compte-rendu suite aux entretiens des agents administratifs qui ont postulé pour le poste d'adjoint administratif de première de 1^{ère} classe vacant au sein de la collectivité.

Suite à ces rencontres, le Maire, ainsi que Messieurs VANNIER Bernard et CLEMENCET Bruno ont pris la décision de retenir la candidature de Mme BRULAIRE Christiane pour ce poste.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps complet faisant fonction de secrétaire de Mairie à compter 1^{er} juillet 2009.

Il charge le Maire de régler les formalités nécessaires à cette mise en poste.



Contrat d'assurance statutaire

Le Maire expose, au Conseil Municipal, la proposition faite par le Centre de Gestion du Loir-et-Cher une forme d'appel d'offre concernant les assurances statutaires.

Demande d'accord de principe pour évaluer le gain et participer à cette enquête.

Les membres du Conseil, après délibération, décide de participer à cette enquête, à l'unanimité.



Rapport annuel assistance technique exploitation station d'épuration

Monsieur VANNIER Bernard présente, au Conseil Municipal, le rapport annuel d'assistance technique 2008 concernant la station d'épuration « La Caillottière ». La conclusion du document, nous précise que vu les résultats d'analyses, le rejet est de bonne qualité mais les abattements sont probablement faibles au vu des faibles concentrations des effluents d'entrée.

De plus Monsieur VANNIER Bernard informe le Conseil Municipal que des analyses quotidiennes sont effectuées au niveau de la station d'épuration.

Ce rapport est adopté par l'ensemble des Conseillers présents à l'unanimité.



Travaux sur réseaux d'assainissement

Le Maire explique, aux membres du Conseil, que suite à l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif fait en 2008, il faut entreprendre un manchonnage « d'étanchéification » du réseau, ainsi que la reprise des désordres de priorité 1, voire 1 et 2.

Le Maire est en attente de deux devis concernant ces actes sur les réseaux d'assainissement.

Les membres du Conseil autorisent à l'unanimité le Maire à entreprendre les démarches relatives à cette étude et sa réalisation.

Le projet de réhabilitation de la station d'épuration reste en attente pour une évaluation des améliorations qui seront apporté par le manchonnage.



Restauration de l'église : demande de subvention

La restauration des statues, classées ou non, leurs sécurisations contre le vol et leurs dégradations sont mis en avant par le Maire.

Le maire informe les membres du Conseil, que la commune peut solliciter des aides auprès du Conseil Général, le Conseil Régional et la Fondation du Patrimoine, en ce qui concerne la restauration de:

- La structure pierre des fenêtres et de la rosace ;
- Le remplacement des vitraux brisés.

Le Conseil propose un "gougeonnage" rendant difficile le vol des statues situées de chaque côté de la niche au fond du chœur et qui ont été déplacées par malveillances au sein de l'église.

Monsieur PIVOIS Michel propose un scellement chimique pour les statues, mais ce système engendrerait des problèmes au niveau des futures restaurations des sculptures.

L'idée de mettre en place des barres métalliques interdisant l'accès de la sacristie par sa porte arrière est proposée par Monsieur PIVOIS, ainsi que celle de mettre une protection « plexis » ou verre pour la statue de saint Blaise dans le mur de la niche droite du chœur.

Le Maire expose la dernière démarche proposée par Le Conservateur du Patrimoine : lier les deux projets de restauration des vitraux et des statues, avec leur sécurisation. Cette opération permettrait une seule collecte au profit de la Fondation du Patrimoine (5% minimum du montant hors taxes des travaux). Le Conseil approuve ce choix.

Monsieur CLEMENCET suggère de ne pas retenir le projet consistant à faire appel à la chorale Croq'Notes en même temps que le concert de musique classique prévu le 27 juin. Il pense que ce serait un choix de mauvais goût que de mélanger les deux genres, comme si l'on faisait intervenir BIGARD en première partie d'un spectacle culturel.

Monsieur CLEMENCET soumet ce choix à un vote à bulletin secret avec l'assistance matérielle de Monsieur LUCAS.

Le vote donne le résultat suivant : 5 " non à la présence de Croq'Notes ", 4 " oui à la présence de Croq'Notes ", et 2 bulletins blancs.

Le Maire embarrassé par ce choix imprévu, et ayant déjà fait préparer un programme par Croq'Notes, redoute que ce retrait soit très mal perçu par les choristes et particulièrement ceux de Chaon.

Monsieur CLEMENCET fait remarquer que le vote est souverain.

Le Maire se demande comment il va pouvoir annoncer ce revirement aux Choristes motivés et déjà engagés.

Pour cet appel à souscription, un rapport circonstancié d'architecte est nécessaire.

Monsieur PEYRONNET est prêt à le faire gratuitement.



Aménagement de l'arrêt du transport scolaire

Le Maire expose la démarche entreprise par la commission voirie concernant l'aménagement de l'aire de stationnement du car scolaire du SIVOM devant la nouvelle construction. Les entreprises concernées, le Directeur de la DDEA, UTS, le Président du SIVOM, le chauffeur du car scolaire (avec son véhicule) ont étudié la possibilité de profiter de la zone de 5 mètres séparant la RD 126 et les bâtiments anciens et nouveaux.

Un aménagement semblable à l'existant (poteaux de bois) est très envisageable et permettrait à la fois de garer le car et aussi les parents d'élèves acheminant leurs enfants en automobiles. L'arrêt du car doit prendre en compte l'accès " handicapés ". Pour les parents d'élèves, le plan " Vigipirate " pose un problème. Le Maire avait invité l'Officier Commandant la Brigade Routière Motorisée à ce rendez-vous pour nous prodiguer les Conseils sur ce point. Malheureusement l'Officier, retenu par ailleurs, n'a pas eu la possibilité de se joindre à la commission.

Le Maire informe le Conseil que l'aménagement peut- être aidé financièrement par le produit des amendes de Police et demande l'autorisation de faire appel à cette aide.

Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à demander une aide en ce qui concerne l'aménagement de l'aire de stationnement du car scolaire et des véhicules acheminant les enfants au travers des amendes de polices.



Chemin Communal

Le Maire présente les trois devis reçus en Mairie dont l'un ne fait pas appel à un renforcement par nappe textile.

Des 2 autres sont recevables, celui de l'entreprise FRIQUET de Chaon est le plus intéressant, d'un montant de 17750.00 € HT.

Le Maire répond positivement à la question de Monsieur LUCAS Jean-Pascal, qui demande si des subventions nous sont attribuées. En l'occurrence, le Pays de Grande Sologne financerait à hauteur de 70 %.

Le Conseil rappelle que l'engagement au près de Monsieur De la MESSELIERE au niveau des travaux engagés par la Commune est lié à une obligation de création d'emploi dans le cadre de la filière bois.

Monsieur PIVOIS Michel demande aux Membres du Conseil de préciser l'évacuation de la terre suite à ces travaux.



Informations et questions diverses

A/ Ecole :

1. Avancement des travaux : L'achèvement des travaux reste prévu avant la rentrée de septembre
2. Bac à sable : En cours de pose, il faudra le rapprocher plus de la clôture
3. Accueil périscolaire : le Maire a sollicité les Parents d'élèves pour une organisation interne, avec les Assistantes maternelles
4. Protection vol : Une offre va être proposée par une branche du Crédit Agricole, il s'agit d'un système interne, acoustique avec télésurveillance par téléphone à fil ou GSM
5. Circulation et stationnement : vu à l'ordre du jour

6. Les avenants des Ets Coutant et Frot sont gelés, par contre celui des Ets Vacher, issu de notre nouveau choix de chauffage est réglé.
Alarme : passage de gaines en attente avant pose des plafonds

B / Eglise

1. Dégradation de la rosace, devis, financement, vu à l'ordre du jour.
2. Patrimoine : restauration des statues, vu à l'ordre du jour.

C / Comice Agricole

Monsieur LUCAS organise une réunion cet après midi pour gérer la dynamique des associations et des bonnes volontés.

Monsieur LUCAS demande au Maire la mise à disposition du Comice Agricole une dizaine de barrières de sécurité.

Le Maire accepte la requête, mais demande que le nom de Chaon soit noté sur chacune d'elle.

D / Personnel communal :

1. Départ de la secrétaire : vu à l'ordre du jour.
2. Mutualisation des moyens : vu à l'ordre du jour.
3. Recrutement de Stéphanie PETIT : vu à l'ordre du jour.
4. Reprise du travail de Mireille MORIN : les divers rapports médicaux arrivés à ce jour font état de la guérison bien avancée de Mme MORIN. Ils préconisent une assistance au transport du matériel de ménage par un chariot sur chaque site. Il lui faudra éviter les charges supérieures à 5 Kg et les montées d'escalier.

E / Rivière aux Loches :

1. Etat de la berge : Sur les conseils de Monsieur BEGUIN, technicien du Syndicat du Beuvron Amont, il est souhaitable d'utiliser un renforcement végétal (tiges de bambou et saules).
2. Monsieur Bernard VANNIER redoute l'introduction de racines dans le réseau d'assainissement adjacent. Le projet de renforcement par planches enfoncées, plus sûr est moins esthétique.

F / Voirie, éclairage public :

1. Dégradation de la chaussée, grande rue : travaux programmés pour septembre par le Conseil Général 41.

2. Remplacement des signalisations usagées : en cours.
3. Réparation RD 29 : courrier envoyé au Conseil général, reçu, mais pas de réponse actuellement.
4. Reprise de la Rue principale : trottoirs en cours de dégradation.
5. Proposition SIDELC de réduction de consommation par temporisation ou télécommande : Monsieur Thierry PFOHL. Se charge du dossier.
6. Lotissement du stade, évaluation des travaux : Les conjoints Chemouil envisagent de réaliser le lotissement, passage du stade. Il va falloir créer la voirie de desserte de leurs lots.
7. Dégradation des trottoirs, verglas. Monsieur CLEMENCET conseille d'assigner l'architecte et l'entreprise qui ont réalisé ces travaux

G / Etang, Pêche:

1. Empoisonnement résultat : résultat positif : il est demandé de prévoir d'autres modèles de cartes de pêche : « week-end », « scolaire », « forfait pour une semaine (vacances) ».
2. Signalisations interdictions, mises en garde, Modèles réduits : il faut les interdire sur l'étang de la Croix Saint Marc.
3. Gens du voyage : prévoir une limitation à l'accès du terrain de l'étang, puisque les aires d'accueil de Cœur de Sologne sont ouvertes

H / Site Internet info : il est ouvert depuis le 16 avril

1. Urbanisme : y afficher les procédures de demandes pour tous travaux
2. Périodes de brûlage : Afficher la réglementation préfectorale
3. Ramassage des déchets verts : le Maire a entrepris une démarche auprès d'un prestataire de service local pour assurer le ramassage auprès des personnes démunies de moyens de transport, à titre payant.
4. Creusement d'étangs : un certain nombre n'ont pas fait l'objet de demandes indispensables, la Police des eaux effectuera une vérification. La réglementation concernant la libre circulation de l'eau au travers d'un étang creusé sur le cours de la Rivière aux Loches et faisant appel à un « module » de proportion Volume de l'étang / libre circulation de l'eau.

I / Dégradation, vols

1. Dégradation du mobilier communal et privé, vols : détérioration de la cabine téléphonique et vol d'essence les nuits dernières.
2. Turbulences nocturnes

J/Chemin de commune :

Projet de renforcement du CR 17, vu à l'ordre du jour

K/Repas des Aînés

Ce repas a été plébiscité tant pour le menu que l'accueil, le service, l'animation.

L/Matériel emprunté

1. Le Maire rappelle que tout comme l'an passé, l'UCPS rédige des demandes de prêts de matériel auprès de la Mairie, pour du matériel appartenant au Foyer Rural. Cette année il n'a pas donné suite à la demande de parquets, ayant déjà donné l'information l'an passé.
2. Pour ce qui concerne les enceintes Bose, acquises en 1997 par le Foyer Rural, le Maire a dû faire une nette mise au point vis-à-vis de l'UCPS, l'emprunt étant toujours demandé auprès de la Mairie et ses observations contestées.

Fin de la séance à 12h20.

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents après lecture.

Le Maire,

Yves ROUSSELET